

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7481

1er septembre 1966

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
ESPAGNOL-
FRANCAIS

LETRE, EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 1966, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE
GENERAL AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'engagement que j'ai pris publiquement de faire savoir aux membres du Conseil de sécurité, avant la fin du mois d'août 1966, si j'étais disposé à accepter le renouvellement de mon mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration, pour information et suite à donner.

Le Secrétaire général,

(Signé) U THANT

1er septembre 1966

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL

Comme les Etats Membres le savent, mon mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies prend fin le 3 novembre 1966. Ces derniers mois, j'ai eu des échanges de vues avec nombre d'Etats Membres et me suis, dans quelques cas, entretenu avec les chefs d'Etat ou les chefs de gouvernement eux-mêmes. J'estime qu'il serait approprié en ce qui me concerne, comme il serait utile aux gouvernements des Etats Membres, que je fasse maintenant connaître ma décision.

A cet égard, il y a peut-être lieu de rappeler que j'ai tout d'abord été nommé Secrétaire général par intérim de l'Organisation des Nations Unies pour la durée non expirée du mandat de Dag Hammarskjöld, du 3 novembre 1961 au 10 avril 1963. En novembre 1962, au moment où la question de la prorogation de mon mandat était examinée, de nombreux membres du Conseil de sécurité, tel qu'il était alors constitué, m'ont demandé d'accepter un nouveau mandat de cinq ans à compter de la date de l'expiration du mandat antérieur, nouveau mandat qui serait venu à expiration le 10 avril 1968. J'ai déclaré préférer un mandat de cinq ans, du 3 novembre 1961, date de ma nomination comme Secrétaire général par intérim, au 3 novembre 1966. Cette attitude était inspirée par deux considérations. L'une était le souci de renforcer la pratique déjà établie qui voulait que la durée normale du mandat du Secrétaire général fût de cinq ans. L'autre était que j'hésitais à m'engager à exercer les fonctions de Secrétaire général pendant plus de cinq ans.

Je voudrais aussi à cette occasion mentionner brièvement certains des problèmes avec lesquels l'Organisation s'est trouvée aux prises depuis le moment où j'ai pour la première fois été nommé au poste que j'occupe. Bien que je fasse ces observations maintenant, je n'entends pas établir un lien entre elles et les considérations diverses - d'ordre personnel, officiel ou politique - qui, comme je l'ai expliqué à plus d'une reprise, ont influé sur ma décision.

Les Etats Membres de l'Organisation se rappelleront peut-être que le 30 novembre 1962, au moment où j'ai accepté que mon mandat fût prorogé jusqu'au

3 novembre 1966, j'ai, reprenant ce que j'avais dit plus tôt, déclaré que "ma décision d'accepter les fonctions de Secrétaire général pour une plus longue durée serait gouvernée avant tout par plusieurs considérations, parmi lesquelles la perspective d'un prompt règlement du problème du Congo, la perspective de stabilité de l'Organisation mondiale en tant que force puissante en faveur de la paix, et la perspective de pouvoir, quant à moi, jouer mon humble rôle pour contribuer à créer une atmosphère favorable à la détente ...".

Si je considère l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies au cours des cinquante-huit derniers mois, je me crois fondé à dire que quelques progrès ont été accomplis à certains de ces égards.

En particulier, si la solvabilité financière de l'Organisation n'est pas encore assurée, il n'existe plus à ce sujet le même sentiment de crise et d'anxiété. Je continue d'espérer que, conformément aux décisions prises antérieurement par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et par l'Assemblée générale et compte tenu des rapports récents du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, il sera versé sous peu des contributions volontaires substantielles qui assureront l'entière solvabilité de l'Organisation, de sorte qu'elle puisse envisager avec confiance les vastes tâches qui l'attendent.

Toutefois, la question de la solvabilité de l'Organisation ne se pose pas sur le seul plan financier. Un manque d'idées neuves et d'initiatives nouvelles, et un fléchissement de la volonté de trouver des moyens de renforcer et d'étendre une coopération internationale véritable auraient des conséquences plus graves encore. En ce qui concerne une des activités les plus importantes de l'Organisation, celle qui a trait au maintien de la paix, la promesse qu'offraient l'utilité et le succès établis des vastes opérations que nous avons entreprises ces dernières années est demeurée non réalisée, l'accord n'ayant toujours pu se faire sur des principes de base. A mon avis, il importe que, conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies soit mise à même d'agir efficacement dans ce domaine.

L'édification de la paix est une tâche non moins importante. A cet égard, on peut dire que si la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui, à l'origine, avait suscité de grands espoirs, n'a pas atteint ses modestes

objectifs, elle a en revanche stimulé les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour s'assurer des moyens plus efficaces - le Programme des Nations Unies pour le développement, résultant de la fusion des programmes précédents, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel - qui lui permettent d'affronter certains des problèmes fondamentaux de développement.

A propos encore de la situation à l'intérieur de l'Organisation, je puis dire que, pendant tous ces mois, je me suis employé à rendre le Secrétariat plus véritablement international quant à son caractère et à son optique, et à en faire un instrument plus vigoureux et plus efficace au service des gouvernements des Etats Membres. J'estime que, compte tenu de ses limitations, le Secrétariat s'est bien acquitté de sa tâche et qu'avec de nouvelles améliorations de son organisation il est capable de faire mieux encore. Je tiens à cette occasion à rendre un hommage sincère au concours que mes collègues du Secrétariat m'ont prêté.

Je suis profondément obligé à mes amis et collègues des délégations pour leur coopération et leur courtoisie jamais en défaut. Les progrès accomplis au cours de ces cinquante-huit mois sont dus dans une grande mesure à leur assistance et à leurs conseils amicaux.

Les Membres de l'Organisation savent sans aucun doute le souci constant que j'ai de la paix. Pendant les cinquante-huit mois que j'ai exercé les fonctions de Secrétaire général, les espoirs et les expectatives ont bien souvent crû et décréu. La situation mondiale me semble extrêmement grave. L'état de choses que connaît l'Asie du Sud-Est est déjà une cause de grave inquiétude et ne peut manquer d'être une source d'anxiété plus grande encore, non seulement pour les parties directement en cause et pour les grandes puissances, mais aussi pour les autres Membres de l'Organisation. Il est pour moi personnellement un motif d'extrême inquiétude. La cruauté de cette guerre et les souffrances qu'elle a déjà causées au peuple vietnamien sont un reproche constant adressé à la conscience de l'humanité. Aujourd'hui, il me paraît, comme il me le paraît depuis bien des mois, que la pression des événements mène impitoyablement à une conflagration majeure, tandis que les efforts faits pour renverser cette

tendance sont désastreusement lents. A mon avis, on assiste à une répétition de l'erreur tragique qui consiste à s'en remettre à la force et aux moyens militaires dans une recherche illusoire de la paix. Je suis convaincu que la paix dans l'Asie du Sud-Est ne peut être obtenue que grâce au respect des principes convenus à Genève en 1954 et, en vérité, aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans d'autres régions du monde, aussi, on décèle des signes d'une tension croissante. Si l'on a pu constater, dans la situation en Europe, certains signes d'amélioration, l'état de choses dans maintes autres régions du monde s'est, dans une certaine mesure, aggravé. Le déséquilibre croissant de l'économie mondiale, sur lequel je n'ai cessé d'appeler l'attention - tout récemment encore dans ma déclaration au Conseil économique et social - ne peut qu'ajouter aux dangers présents et manifestes.

Je dois aussi avouer que j'éprouve un sentiment d'insatisfaction à constater que la composition de l'Organisation n'est pas encore universelle. Je pense ne pas être le seul à éprouver ce sentiment. Nombre des problèmes avec lesquels le monde se trouve aux prises, qu'il s'agisse de problèmes régionaux ou de problèmes mondiaux, deviennent de ce fait plus difficiles à résoudre, comme le montre, par exemple, l'absence de progrès dans des domaines essentiels comme celui du désarmement.

Il se trouve ainsi que, du fait surtout de la situation internationale et de circonstances qui échappent au pouvoir de l'Organisation, les gouvernements des Etats Membres n'ont enregistré aucun progrès décisif dans l'action concertée qui est indispensable pour que l'Organisation puisse servir efficacement la cause de la paix et contribuer de façon significative au développement économique des régions pauvres du monde.

J'en arrive maintenant à la question de mes propres plans pour l'avenir. J'ai été profondément touché, en vérité confondu, par les nombreux propos aimables à l'égard de mon travail qui ont été tenus à l'échelon des chefs d'Etat et des chefs de gouvernement, comme aussi, à titre officieux et personnel, par mes amis et collègues. Si je n'ai pas cru possible d'accepter, comme ils me le demandaient instamment, de me déclarer prêt à remplir un autre mandat, ce n'est pas que je ne sois pas sensible à leurs sentiments ou que je ne leur en sois pas reconnaissant. Je considère, comme je l'ai dit maintes fois par le passé, qu'un Secré-

taire général de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas normalement remplir plus d'un mandat. J'ai de même fait savoir que je ne crois pas que quiconque soit indispensable pour telle ou telle charge. Dans ces conditions, la conclusion à laquelle je suis arrivé sera, je l'espère, comprise par tous mes amis et collègues: j'ai décidé de ne pas me proposer pour un second mandat de Secrétaire général et de laisser le Conseil de sécurité entièrement libre de formuler la recommandation qu'il adressera à l'Assemblée générale au sujet du prochain Secrétaire général.

Je suis certain que le fait de ne pas vouloir me rendre disponible pour un second mandat de Secrétaire général ne sera pas mal interprété par ceux qui me connaissent. J'ai une foi immuable et inébranlable en l'Organisation des Nations Unies et en son ultime réussite. Malgré les difficultés avec lesquelles l'Organisation est aux prises, je crois et j'espère que le monde poursuivra ses efforts pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument indispensable de l'édification d'un ordre mondial pacifique et juste. Dans l'accomplissement de cette tâche, je m'engage à apporter mon soutien personnel et mon dévouement sans réserve.

